



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE
ANNEE 2024-2025 - Inscription Musique

EVEIL MUSICAL (CP)

Pré-inscriptions : du 10 au 28 juin

Réservé à l'administration

Reçu le : _____

Créneau : _____



Pour transmettre votre dossier au secrétariat : vous avez la possibilité de le compléter en ligne, puis de le transmettre par mail ou de le déposer au secrétariat aux horaires d'ouverture (**du lundi au vendredi de 14h à 18h**) ou directement dans la boîte aux lettres.

A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera envoyé par mail.

Les confirmations d'inscription seront envoyées la **1ère semaine de septembre**. **Merci de vérifier vos mails et spams.**

LES JOURNEES PORTES OUVERTES SONT PREVUES DU 10 AU 15 JUIN pour accéder au planning :



DATES DE RENTREE :

- **Lundi 16 septembre** : début des cours d'éveil musical

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance : / /

Adresse :

.....

..... Ville : Code postal :

.....

Dans le cadre de notre politique d'ouverture des publics en situation de handicap, nous vous encourageons à vous rapprocher de la direction afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil pour chacun et chacun.

RENSEIGNEMENTS REPRESENTANTS LEGAUX

REPRESENTANT LEGAL 1

NOM : Prénom :

Mère Père Autres (précisez) : Profession :

Adresse complète (*si différente de celle de l'élève*):

.....

Téléphone : / / / / Courriel :@.....

Indispensable pour toutes vos correspondances avec l'École Municipale de Musique et de Danse

REPRESENTANT LEGAL 2

NOM : Prénom :

Mère Père Autres (précisez) : Profession :

Adresse complète (*si différente de celle de l'élève*):

.....

Téléphone : / / / / Courriel :@.....

Nom et Prénom de l'élève :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autres que les responsables légaux)

CONTACT 1 : NOM : Prénom :

Lien de parenté : Téléphone : / / / /

CONTACT 2 : NOM : Prénom :

Lien de parenté : Téléphone : / / / /

FACTURATION

L'année commencée est due en totalité. Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille ne donne droit à aucun remboursement même partiel. Les documents relatifs au calcul du quotient familial doivent être retournés au service de Régie des Recettes.

Choix du mode de paiement : Trimestriel Annuel

ASSURANCE, RESPONSABILITE CIVILE

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) :

Certifie être titulaire d'une assurance garantissant ma responsabilité civile et la responsabilité civile de mon enfant si celle-ci venait à être mise en cause dans l'enceinte et dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Guyancourt, *in situ* et en dehors de l'établissement. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui. Pour les dommages subis par l'enfant, les parents doivent souscrire une assurance complémentaire.

• **Compagnie ou agent :**

• **Numéro de contrat :**

Les élèves sont sous la responsabilité de l'École Municipale de Musique et de Danse qu'à partir du moment où ils sont confiés à leur professeur dans sa classe et uniquement pendant la durée du cours. Cette responsabilité ne s'exerce pas pour les attentes avant ou après les cours, les élèves mineurs sont alors sous la responsabilité de leurs parents. Seule une autorisation signée des parents permet à un élève mineur de quitter les locaux pendant les heures de cours si nécessaire.

AUTORISATION DES DROITS

J'atteste avoir pris connaissance du règlement des études et du règlement intérieur de l'École Municipale de Musique et de Danse disponibles sur place et téléchargeables sur www.labatteriedeguyancourt.fr

Pour des raisons pratiques, **j'autorise** l'École Municipale de Musique et de Danse à communiquer avec moi par mail

Concernant les **droits à l'image** (cf chapitre VI du règlement intérieur) J'autorise Je n'autorise pas

Concernant une **intervention** en cas de problème médical (cf chapitre IV-a du règlement intérieur) J'autorise Je n'autorise pas

J'autorise Scène 2 Guyancourt à m'envoyer sa **newsletter** mensuelle J'autorise Je n'autorise pas

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier/informatique par la commune de Guyancourt afin d'inscrire les élèves, de facturer et de gérer l'organisation des cours y compris à distance et la location d'un instrument. Elles sont collectées par l'École Municipale de Musique et de Danse et lui sont destinées ainsi qu'au service Régie des recettes et aux enseignants. Elles sont conservées 10 ans pour les inscriptions, 1 an pour les pré-inscriptions sans suite. La base juridique du contrat est le traitement. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits d'effacement au terme des délais de conservation, d'accès aux données, de rectification ou de limitation en contactant le Délégué à la Protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PARTICIPATION AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT ANNEE 2024-2025 :

En tant que parent d'élève, je souhaite participer au conseil d'établissement de l'EMMD : OUI NON

Pour plus d'informations, vous trouverez la charte du conseil d'établissement sur le site de La Batterie

Date et signature (du représentant légal) :

Nom et Prénom de l'élève :

Si votre enfant est en situation de handicap et que vous souhaitez bénéficier d'un aménagement de l'offre pédagogique, merci de prendre contact avec la direction de l'école.

Le parcours d'éveil musical s'adresse aux élèves de 6 ans (année de CP), il comprend :

- un **COURS D'EVEIL MUSICAL** de 45 minutes
- un **COURS D'INITIATION INSTRUMENTALE** de 30 minutes.

1-COURS D'EVEIL MUSICAL

Choix de l'horaire

Numérotez ci-dessous votre choix par ordre de préférence : 1 étant le premier choix

Lundi 17h15-18h Mercredi 14h30-15h15

2-COURS D'INITIATION INSTRUMENTALE

Les cours d'initiation instrumentale permettent aux élèves de découvrir un nouvel instrument toutes les 3 semaines.

Attention, cela implique un changement de créneau (jour & horaire) toutes les 3 semaines.

Le planning de votre enfant sera établi en fonction des horaires des cours d'initiation instrumentale, et **dans la mesure du possible**, des disponibilités de votre enfant :

- Merci de barrer ci-dessous **le** jour où votre enfant **ne sera pas du tout** disponible.

LUNDI à partir de 17h
MARDI à partir de 17h
MERCREDI
JEUDI à partir de 17h
VENDREDI à partir de 17h
SAMEDI

Les cours d'initiation instrumentale débutent après les vacances d'automne.